OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF

1. **Rendement.** Donner une présentation au sujet d'un chef.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc/tableau de papier/rétroprojecteur/projecteur multimédia).

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit donner une présentation au sujet d'un chef, y compris :

   a. l'introduction du chef,

   b. le corps de la présentation, y compris :

      (1) les éléments intéressants de la carrière de ce chef, et

      (2) les principales qualités de leadership démontrées par le chef; et

   c. la conclusion.

4. **Point d'enseignement.**Superviser les cadets pendant qu'ils donnent une présentation au sujet d'un chef.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	50 min
c.	Total :	60 min

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de donner une présentation dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances de leadership dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence.** S.O.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours qui expose brièvement la façon de donner une présentation au sujet d'un chef.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

    a. Il est recommandé que cette leçon soit prévue à la suite de toutes les autres leçons de l'OREN 309 (section 10).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Lorsque le corps de cadets comprend plus de cinq cadets de l’étoile argent, répartir les cadets en groupes de cinq si les installations sont disponibles.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.